



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 AOÛT 2025
DELIBERATION N°10/DCM20250821119

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-et-un du mois d'août à dix-huit heures et trente-six minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le jeudi 14 août 2025, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Michel SURET, Bernard SAINT-JULIEN, Elsa SUARES, Thierry FULBERT, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Gina THOMAR, Grégory MANICOM, Alina GORDON, Marie-Alice RUSCADE, Rosette GRADEL, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN, Yvane RHINAN.

Etaient représentés : MM. Marie-Michelle HILDEBERT (Jean ANZALA), Rose-Marie LOQUES (Pierre PORLON), Joseph HILL (Marcelin CHINGAN), Jacques RAMAYE (Grégory MANICOM), José OUANA (Sylvia SERMANSON), Seetha DOULAYRAM (Rosette GRADEL).

Etaient absents excusés : MM. Betty ARMOUGOM, Evelyne CLOTILDE, Sandra SERMANSON, Jérôme CHOUNI, Bernard RAYAPIN, Hermann SAINT-JULIEN.

Etait absent : M. Marie-Joël TAVARS.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absents Excusés :	Absent :
35	22	6	6	1

Le quorum étant atteint, vingt-trois (22) Conseillers étant présents, six (6) représentés, six (6) absents excusés et un (1) absent. Le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Marcelin CHINGAN est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Programmation 2025 du Contrat de Ville

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution.

Considérant que l'année 2025 marque une évolution significative du périmètre de la Politique de la Ville dans le Nord Grande-Terre, à la suite de la publication du décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution.

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250821-10DCM250821119-DE
Date de télétransmission : 29/08/2025
Date de réception préfecture : 29/08/2025

Considérant qu'en effet, ce décret étend officiellement la géographie prioritaire à de nouveaux territoires ultramarins, dont deux communes membres de la CANGT, la commune de Morne-à-l'Eau, désormais reconnue Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) à partir de 2025, aux côtés du Moule déjà classée depuis 2015. Qu'ainsi, dans le cadre du dispositif "Engagement Quartiers 2030", conformément à la nouvelle géographie prioritaire déterminée par l'ANCT, les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville pour le Nord Grande Terre sont :

- Le Moule (Centre-Bourg, Champ-Grillé) ;
- Morne-à-l'Eau nouvellement intégrée depuis 2025 (Centre-Bourg d'ores et déjà labelisé EcoQuartier et PVD).

Considérant que dès lors, le contrat de ville du Moule évolue pour devenir intercommunal. Que son pilotage est donc assuré par la CANGT, en qualité de Chef de file en matière de cohésion sociale, de politique de la ville et de coordination des politiques publiques à l'échelle du territoire, au bénéfice des communes de Le Moule et de Morne-à-l'Eau.

Considérant que dans ce contexte de recomposition territoriale et de redéfinition stratégique, le nouveau Contrat de Ville (CDV) Intercommunal du Nord Grande Terre est en cours d'élaboration, conformément aux orientations nationales du dispositif Engagement Quartiers 2030.

Considérant qu'en attendant sa signature officielle, prévue dès le deuxième semestre de l'année 2025, l'appel à projets lancé pour cette année, revêt un caractère transitoire. Qu'il vise à assurer la continuité des actions sur les quartiers nouvellement et anciennement classés tout en préfigurant les futures priorités du contrat intercommunal.

Considérant que le Contrat de Ville impacte la vie sociétale de la commune du Moule, tant par sa programmation que celle des associations.

Considérant que ce dispositif anime les quartiers prioritaires et modifie la vie de leurs habitants.

Considérant que depuis 2016, chacune des actions de la programmation intervenait à son niveau sur un des 3 piliers du Contrat de Ville, « Cohésion Sociale », « Développement économique et emploi », « Cadre de vie et Renouveau urbain ».

Considérant que les actions contribuent à lutter contre les discriminations, renforcent l'égalité des chances et prennent en compte, les familles, les jeunes et les seniors des quartiers prioritaires.

Considérant que le Contrat de Ville permet d'exprimer les besoins des quartiers, de soutenir les projets, de porter collectivement des améliorations, profitant à l'ensemble de la population (les enfants, les adolescents, les adultes, les personnes âgées, les couples, les personnes seules, etc...).

Considérant que les associations contribuent, au même titre que la ville, à la bonne articulation de ce projet. Que par leurs ressources, elles répondent aux problématiques de la précarité et constituent un espace d'initiatives et d'échanges, à partir des besoins des habitants.

Considérant que depuis 2016, celles-ci se mobilisent et proposent des actions favorables à la mixité sociale et au bon fonctionnement territorial.

Considérant que l'appel à projets 2025, dans sa phase transitoire, s'inscrit dans une stratégie d'intervention intégrée, articulée autour de quatre axes structurants : l'attractivité du territoire, la cohésion sociale, le cadre de vie et la santé.

Axe 1 – Attractivité du territoire

Considérant que cet axe vise à renforcer l'autonomie des habitants des quartiers prioritaires à travers l'accompagnement vers l'emploi, la formation, la création d'activités économiques et l'insertion sociale et professionnelle. Qu'en 2025, sur le volet attractivité du territoire, sont attendus des projets qui :

- ✓ Favorisent l'accès à la formation qualifiante, aux dispositifs de retour à l'emploi et à la création d'activités ;
- ✓ Encouragent la mise en relation avec les entreprises, l'apprentissage, les stages, les visites immersives, ou encore l'accès à des réseaux de l'économie sociale et solidaire ou le parrainage professionnel ;
- ✓ Appuient l'émergence d'initiatives citoyennes ou coopératives à forte utilité sociale ;
- ✓ Promeuvent et soutiennent l'entrepreneuriat et l'économie sociale et solidaire (ESS) ; • Accompagnent des jeunes vers l'emploi, l'apprentissage ou la formation ; • Préparent à la formation et à la mobilité professionnelles ;
- ✓ Contribuent à la création d'emplois et d'activités économiques.

Axe 2 – Cohésion sociale

Considérant que cet axe promeut le vivre-ensemble, l'accès équitable à l'éducation, à la culture, au sport et aux droits pour tous les habitants des quartiers prioritaires, avec une attention particulière portée aux jeunes, aux familles et aux publics fragilisés. Que sur le volet cohésion sociale, les projets devront s'inscrire dans :

- ✓ L'accompagnement éducatif des enfants et adolescents, en particulier ceux en situation de décrochage ou de fragilité scolaire ;
- ✓ Le soutien à la parentalité, à travers des actions d'écoute, de médiation, d'accompagnement individuel ou collectif, et de renforcement des compétences parentales, notamment auprès des familles monoparentales ;
- ✓ L'accès aux loisirs éducatifs, culturels et sportifs pour les jeunes issus de ces quartiers ;

- ✓ L'accompagnement des publics vulnérables : personnes âgées isolées, personnes en situation de handicap, personnes en difficulté d'accès aux droits, les personnes en grande précarité, en particulier dans une logique de lien social et de lutte contre l'isolement ; • La prévention et la lutte contre les discriminations ;
- ✓ Le renforcement du lien social et du vivre-ensemble.

Axe 3 – Cadre de vie

Considérant que ce troisième axe vise à améliorer les conditions de vie matérielles des habitants des quartiers prioritaires, à travers des actions concrètes sur l'espace urbain. Que sur le volet cadre de vie, sont attendus des projets qui :

- ✓ Contribuent à l'animation des quartiers et appropriation des espaces publics par les habitants (jardins partagés, aménagements paysagers, espaces conviviaux) ;
- ✓ Améliorent l'entretien, la propreté et la valorisation des quartiers, en lien avec les villes et les bailleurs sociaux ;
- ✓ Sensibilisent à la protection de l'environnement, à l'écocitoyenneté, et au développement durable, en intégrant notamment les enjeux de la transition écologique et énergétique ;
- ✓ Encouragent les dynamiques intergénérationnelles à travers des actions de proximité favorisant la solidarité, la mémoire collective et la lutte contre l'isolement
- ✓ Concourent à l'embellissement et gestion partagée des quartiers (espaces publics, façades, propreté, biodiversité).

Axe 4 – Santé

Considérant que ce quatrième axe vise à améliorer les modalités de prise en charge ainsi que la prévention auprès des habitants des quartiers prioritaires, à travers des actions concrètes sur la santé publique. Que sur le volet santé, les projets devront s'inscrire dans une démarche :

- ✓ D'accompagnement des publics seniors ;
- ✓ De promotion et prévention de la santé (nutrition, addictions, santé mentale, santé sexuelle, hygiène, situations de handicaps) ;
- ✓ De prévention des conduites à risques ;
- ✓ De lutte contre les inégalités d'accès aux dispositifs de santé publique (accès aux droits et aux soins) ;
- ✓ De prévention des risques phytosanitaires et lutte anti-vectorielle ;
- ✓ De construction de parcours de santé partagés en lien avec les futures orientations du CLS;
- ✓ De mise en œuvre d'actions en lien avec une alimentation saine et durable.

Considérant que la Ville participe dans le cadre de son droit commun à l'élaboration, la mise en œuvre et apporte un appui financier pour la mise en place des actions.

Considérant que suite à la procédure d'appel à projet 2025 et au comité de pilotage en date du Lundi 28 Juillet 2025, la ville s'est positionnée selon le tableau joint.

Considérant que la Commission Contrat de ville a émis un avis favorable sur cette question lors de sa réunion du lundi 18 août 2025.

Considérant que la ville de Le Moule est une collectivité émergeant au contrat de ville depuis 2015 ;

Considérant l'évolution de la gouvernance du Contrat de Ville ;

Considérant les orientations lors du Comité Technique du mardi 22 juillet 2025 et du Comité de pilotage du 28 juillet 2025.

Ouï le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues,
DÉCIDE A L'UNANIMITE
Vote à scrutin public

Article 1 : D'approuver le tableau 2025 du positionnement de la Ville concernant les projets portés par les opérateurs ayant répondu à l'appel à projet 2025.

Article 2 : D'autoriser Le Maire à signer les conventions et documents relatifs à l'appel à projet 2025.

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télé recours citoyens » (www.telerecours.fr)

Fait à Le Moule, le 21 Août 2025

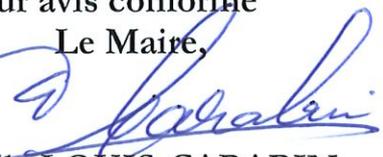
Pour avis conforme

Le Maire,

Le Secrétaire,

Marcelin CHINGAN




Gabrielle LOUIS-CARABIN

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250821-10DCM250821119-DE
Date de télétransmission : 29/08/2025
Date de réception préfecture : 29/08/2025

Notifié et publié le 01/09/2025

**PROJETS CONTRAT DE VILLE
FINANCEMENT DES PROJETS 2025**

PROJETS VALIDES EN COPIL LE LUNDI 28 JUILLET 2025

N°	Opérateurs	Intitulée de l'action	Thématique	DESCRIPTION	Montant global de l'action	Subvention accordée par la Ville en numéraire	Subvention accordée par l'Etat	Subvention accordée par le Conseil Départemental
1	MIZIK AN NOU	Projet Biguine Chantée	AXE COHESION SOCIALE : CULTURE	Le projet Biguine Chanté vise à mettre en avant la biguine, un genre musical et une danse traditionnelle des Antilles, en organisant un événement dédié à son expression chantée. Cet événement ambitieux de célébrer la culture antillaise, de valoriser ses artistes et de transmettre cet héritage aux nouvelles générations. "Biguine Chanté" est bien plus qu'un simple événement musical : c'est une célébration vibrante de la biguine, ce patrimoine inestimable des Antilles qui allie musique et danse avec une énergie unique. À travers cet événement, nous souhaitons raviver l'âme de ce genre emblématique, offrir une scène aux artistes qui le font vivre et transmettre son héritage aux générations futures. Entre tradition et modernité, "Biguine Chanté" se veut un rendez-vous incontournable, fédérant passionnés, curieux et défenseurs de la culture créole autour d'une expérience immersive et inoubliable.	15 000 €	500 €	6 000 €	
2	ECLATS DE QUARTIERS	Moul Art Urban 2025	AXE COHESION SOCIALE : CULTURE	S'appuyer sur le street art pour : améliorer et renforcer l'impact des actes mises en lieu, fédérer davantage de public tout en donnant aux plus jeunes et aux adolescents la possibilité de participer à l'embellissement de leur quartier.	30 200 €	1 500 €	4 100 €	
3	METIS'GWA	Cirqu'en Quartier	AXE COHESION SOCIALE : CULTURE	Métis'Gwa vise à : - Proposer un accès à la culture pour tous en proposant des actions aux plus près des habitants - Favoriser le vivre ensemble en cherchant à mixer les publics - Inventer de nouvelles manières d'explorer son quartier à travers le cirque social	17 919 €	2 000 €		
4	CCAS DU MOULE	Programme de Réussite Educative	AXE COHESION SOCIALE : EDUCATION	Assurer un suivi individualisé des enfants de 2 à 16 ans repérés lors de difficultés scolaires ou pour des questions relatives à leur comportement et à leur situation familiale. L'objectif est de rendre effective l'égalité des chances pour tous les enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité ou qui ne	178 318 €	43 318 €	90 000€	10 000€

Accusé de réception en préfecture
971-21971173-20250821-10DCM250821119-DE
Date de télétransmission : 29/08/2025
Date de réception en préfecture : 29/08/2025

				bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement et leur réussite éducative				
5	COMMUNE DU MOULE	Café des parents	AXE COHESION SOCIALE : EDUCATION	Renforcer le lien parents enfants, permettre aux parents d'avoir des outils éducatifs, valoriser le rôle de parents, proposer une écoute immédiate au sein de l'action, accueillir de manière conviviale et chaleureuse les parents 6 ans à + de 65 ans mixte	5 000 €	500 €	2 000€	
6	LALWONDAI A TI MOUN	An Symbioz eve kartié a li	AXE COHESION SOCIALE : LIEN SOCIAL	Développer le lien social et la notion du mieux vivre ensemble, sensibiliser la population à redonner une seconde vie au quartier et se le réapproprier pour faciliter les rencontres et développer les liens entre les générations, favoriser l'insertion professionnelle des jeunes	30 950 €	4 000 €	5 000 €	2 000 €
7	VELO CLUB MOULIEN	Les femmes font la mobilité	AXE COHESION SOCIALE : ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Faire profiter au maximum de personne, particulièrement aux jeunes filles et femmes des QPV, les compagnons ou maris de ces femmes pourront y participer s'ils le désirent. Le projet a plusieurs objectifs tels que : la réduction de la pollution en faisant du vélo. Santé publique. Elle encourage l'activité physique régulière, afin de réduire les maladies chroniques et améliore la santé mentale. Très peu coûteuse. Elle améliore la qualité de vie, en réduisant le bruit. Moyen de transport ouvert à tous y compris ceux qui n'ont pas de voiture. Améliore la sécurité routière de tout un chacun et une meilleur cohabitation avec les autres usagers de la route.	15 180 €	2 000 €	3 000 €	1 500 €
8	VELO CLUB MOULIEN	Savoir rouler à vélo	AXE COHESION SOCIALE : ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Le groupe sera composé de 15 à 20 jeunes 2 fois par semaine sur un volume horaire de 10h soit 5 séances de 2h étalées sur 2 semaines. Ils travailleront sur le bloc 1 savoir pédaler sur les fondamentaux du vélo (l'équilibre, la trajectoire et la propulsion) et le bloc 2 savoir circuler en milieu sécurisé et les règles de sécurité routière (les différents panneaux et les règles de sécurité routière). Le bloc 3 savoir rouler en situation réelle avec les usagers de route (s'approprier les espaces de pratique en situation réelle), ils auront l'occasion de faire une randonnée pour le final du SRAV. Chaque jeune aura un livret pédagogique où ils seront évalués et validés en fonction de leurs résultats. Ils auront une attestation Savoir Rouler A Vélo à la fin. Durant les 2 mois de vacances, 8 groupes de 15 à 20 jeunes issues des QPV qui sont au sein d'autres associations qui pratiquent d'autres disciplines. Le SRAV continuera à fonctionner durant les vacances d'octobre/novembre et décembre 2025 avec 2 groupes par vacances	17 272 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €
9	MOLEM GLISS	Développer les activités sportives autour des sports de pagaie	AXE COHESION SOCIALE : ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	Permettre aux habitants des quartiers prioritaires bénéficiaires (et/ou ayant droit) du RSA, aux personnes en situation de handicap de pratiquer des sports nautiques tels que le kayak, le paddle et le waxeski. Il s'agit d'amener un public qui n'a pas l'habitude des sports d'eau à pratiquer un nouveau sport, profiter de l'espace marin disponible au Moule	52 700 €	5 000 €	7 000 €	2 000 €

Accusé de réception en préfecture
97-219711173-20250821-10DCM250821119-DE
Date de télétransmission : 29/08/2025
Date de réception préfecture : 29/08/2025

				(mangrove, mer, lagon). Prise en charge de licence et des cours de l'école, ouverture des catégories "sport adapté" dans les compétitions organisées par le club du Molem Gliss, mise en place de séances réservées au public en situation de handicap. 150 Bénéficiaires de 6 à 65 ans et +.				
10	ACAGE	Mobiliser les habitants d'un quartier prioritaire, pour l'amélioration de leur environnement et de leur cadre de vie	AXE CADRE DE VIE	Promouvoir les dimensions du développement durable, permettre à la population de s'investir dans l'amélioration de leur cadre de vie, Eduquer aux enjeux environnementaux, initier des activités économiques en lien avec les activités environnementales (agroalimentaire). Une rencontre avec les habitants sera prévue en septembre, puis des conférences et ateliers autour de la thématique de l'énergie et des déchets.	16 000 €	1 000 €	4 000 €	4 000 €
11	ECLATS DE QUARTIERS	Jardin Partagé	AXE CADRE DE VIE	Sensibiliser les jeunes des quartiers aux enjeux environnementaux Favoriser leur implication dans un projet collectif et citoyen Faire découvrir le jardin au grand public, Valoriser le travail réalisé 6 à + de 65 ans mixte	15 705 €	1 000 €	2 000 €	2 000 €
12	COMMUNE DU MOULE	S'engager pour un parcours gagnant	AXE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	Remobiliser les publics éloignés de l'emploi Améliorer les conditions de vie (santé, logement, bien-être) Permettre aux bénéficiaires de faire face aux difficultés qu'elles rencontrent dans leur gestion budgétaire Améliorer la confiance en soi -Mettre en place un suivi individualisé pour chaque bénéficiaire afin d'identifier les freins à l'emploi (santé, mobilité, compétences, confiance en soi). -Proposer un accompagnement renforcé pour ceux en difficulté avec les outils numériques et les démarches administratives. -Orienter vers des actions de prévention pour améliorer la santé -Mettre en place des actions de bien-être (gestion du stress, confiance en soi, motivation). -Proposer des actions collectives (groupes de parole, coaching) pour rompre l'isolement social. -Favoriser l'engagement dans des activités sociales et citoyennes pour reprendre une dynamique active	56 840€	13 840 €	7 000 €	3 000 €
13	JARDINS DE L'ECLUSE	Appel à Projets Transitoire 2025 Politique de la Ville	AXE ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	Développer le territoire tout en luttant contre les inégalités sociales et territoriales en Guadeloupe. Poursuivre l'objectif : former de futurs ouvriers agricoles polyvalents, hommes et femmes aux nouvelles contraintes écologiques liées aux changements et conséquences climatiques de plus en plus intenses. 18 à 64 ans mixte	1 052 606,28 €	10 000 €	5 000€	
14	ASSOCIATION DES	Maintien en autonomie de la personne âgée	AXE SANTE	Amener les personnes âgées volontaires et sans pathologie cognitive identifiée à : gagner en autonomie, lutter contre la dépendance, créer du lien social. Ateliers-mémoire, Informer	10 580 €	700 €	3 900€	

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250821-10DCM250821119-DE
Date de télétransmission : 29/08/2025
Date de réception préfecture : 29/08/2025

	NEURONES ACTIFS			sur la mémoire, donner une méthode de travail, visite au Mémorial Acte 26 à + de 65 ans mixte				
15	SPORT SANTE BIEN-ETRE DE LAQUAPOLE	Lutte contre l'obésité et les addictions aux écrans chez les enfants et les adolescents des QPV du Moule	AXE SANTE	Programme pour 20 enfants et 20 parents (2 groupes de 20 : 1 parent qui accompagne son enfant), réservé en priorité aux familles vivants au bourg ou à Champ grillé 2. La MSS proposera 2 séances par semaine pour chaque parent-enfant durant 6 mois. Il y aura 2 créneaux d'1 heure possibles le mercredi après-midi et 2 créneaux d'1 heure le samedi matin. Le nombre maximum de places par créneau sera de 20. Et 1 sortie « marche sportive » dans le secteur du Moule sera proposée une fois par mois. Les séances seront à base de jeux, avec des objectifs variés : endurance, renforcement musculaire, cardio, circuit training, souplesse, concentration, cohésion d'équipe etc...	43 568 €	2 000 €	10 000€	1 250€
16	COMMUNE DU MOULE	Agir avec le sport pour la santé	AXE SANTE	Favoriser une bonne santé et un mieux-être, Lutter contre l'obésité. Deux séances d'une heure par semaine. Présentation de l'atelier, intégrer les consignes, les bonnes postures, découvrir les techniques de respirations, expérimenter le dépassement de soi 16 à 64 ans mixte	6 600 €	1 600 €	3 000€	

TOTAL NUMERAIRES	90 958 €
-------------------------	-----------------

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20250821-10DCM250821119-DE
Date de télétransmission : 29/08/2025
Date de réception préfecture : 29/08/2025